



## STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

# Contribution des SSTI à la santé globale

La politique de santé est conduite dans le cadre d'une Stratégie nationale de santé définie par le Gouvernement, dans des conditions fixées par un décret en Conseil d'Etat paru le 29 décembre 2017 (D. n° 2017-1866 du 29 déc. 2017 portant définition de la Stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022).

Cette stratégie nationale de santé détermine, de manière pluriannuelle, des domaines d'action prioritaires et des objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre la maladie. Ces actions sont mises en œuvre par des plans et programmes nationaux et par des outils régionaux.

Cette politique publique de santé s'applique à tous les acteurs et à tous les domaines de la Santé.

Parmi les nombreux principes généraux de cette stratégie, le déterminant travail est bien présent comme en attestent certains points concernant plus spécifiquement les SSTI, ci-dessous extraits et commentés.

**Les prochaines Journées Santé-Travail de Présanse seront l'occasion d'analyser la contribution des SSTI à la stratégie nationale de santé et donc à la santé du citoyen, grâce, notamment, à l'action sur le déterminant travail.**

Elle prévoit de mettre en place une politique globale de santé et de qualité de vie au travail dans l'ensemble des milieux professionnels publics et privés.

Elle nécessite de développer la prévention en milieu professionnel dans une approche globale de la santé, en améliorant la coordination des acteurs, en développant l'utilisation du volet professionnel du dossier médical partagé, en intégrant mieux les Services de santé au travail dans le parcours de santé, et en renforçant la prise en compte de la prévention des risques professionnels dans la formation des futurs salariés et dirigeants des entreprises.

Parmi les pathologies et étiologies correspondantes à considérer en priorité, sont nommés et les attentes détaillées pour les addictions et plus largement les maladies chroniques, les TMS, les RPS, les agents chimiques.

Au titre des moyens innovants sont abordés l'interopérabilité, le système de messagerie sécurisée, la prescription électronique, l'utilisation par les « patients de services numériques pour garantir un meilleur accès au système de santé ».

Les axes de cette stratégie citent très souvent la prévention, le développement d'une culture de prévention et individualisent la prévention de la désinsertion professionnelle.

Dans de nombreux domaines, les SSTI sont déjà présents grâce à leurs 16 000 collaborateurs et œuvrent en direction des entreprises sur ces sujets.

Les prochaines Journées Santé-Travail de Présanse seront l'occasion d'en témoigner et d'analyser la contribution des SSTI à la Stratégie nationale de santé et donc à la santé du citoyen grâce, notamment, à l'action sur le déterminant travail.

Comme il est prévu que la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé fasse l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation pluriannuelle, dont les résultats sont rendus publics, les Journées Santé-Travail offrent une possibilité de démontrer la participation utile des SSTI à la santé globale.

**La promotion de la santé sous-tend cette Stratégie nationale de santé comme recommandée par la charte d'Ottawa. ■**